



VILLE DE BATHURST
SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE
PROCÈS-VERBAL

le 6 août 2024
18 h 30
Salle du conseil - Hôtel de Ville

Présences

K. Chamberlain, mairesse
P. Anderson, conseillère
D. Branch, conseiller
S. Brunet, conseiller
R. Hondas, conseiller
D. Knowles, conseiller
J.-F. LeBlanc, conseiller
S. Legacy, conseiller
M. Skerry, conseiller
M. Willett, maire adjoint

Fonctionnaires

T. Pettigrew, directeur général
A. Parker, greffière municipale
L. Foulem, directeur des communications
corporatives
M. A. LaPlante, directeur municipal adjoint
D. McLaughlin, agent d'aménagement
R. Wilbur, directeur des parcs, du service des
loisirs et du tourisme
M. Bouffard, directeur municipal d'urbanisme
N. R. Rabé Harou, urbaniste junior

1. **MOMENT DE RÉFLEXION / RECONNAISSANCE TERRITORIALE**
2. **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par M. Skerry, conseiller
Appuyé par J.-F. LeBlanc, conseiller

QUE l'ordre du jour soit approuvé comme présenté.

MOTION ADOPTÉE

3. **DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS**
Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.
4. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

4.1 Séance ordinaire publique tenue le 15 juillet 2024

Proposé par M. Willett, maire adjoint

Appuyé par D. Branch, conseiller

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire publique datée du 15 juillet 2024 soit approuvé comme distribué.

MOTION ADOPTÉE

5. **RÉSOLUTIONS EN BLOC**

Aucun point n'est inscrit sous résolutions en bloc.

6. **PRÉSENTATIONS DU PUBLIC ET DE L'ADMINISTRATION**

Aucune présentation n'est faite.

7. **FINANCES**

8. **ARRÊTÉS MUNICIPAUX**

8.1 **Présentations**

8.1.1 **495, promenade Riverside**

Le directeur municipal d'urbanisme, M. Marc Bouffard, présente la demande de modification de zonage pour la propriété située au 495, promenade Riverside.

Le but de ce rezonage vise à permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 8 étages comprenant des espaces commerciaux au rez-de-chaussée.

8.1.2 **1765, avenue St Peter**

Le directeur municipal d'urbanisme, M. Marc Bouffard, présente la demande de modification de zonage pour la propriété située au 1765, avenue St Peter.

Le but de ce rezonage vise à permettre la construction d'une habitation unifamiliale.

9. **RÉSOLUTIONS PROVISOIRES**

9.1 **Demande de rezonage - 495, promenade Riverside**

Proposé par M. Skerry, conseiller

Appuyé par J.-F. LeBlanc, conseiller

ATTENDU QUE la Ville de Bathurst propose de modifier l'arrêté 2006-01 intitulé « Arrêté portant adoption du Plan municipal de la City of Bathurst » en vue de permettre l'affectation et l'usage du terrain suivant comme suit :

Changer la désignation d'occupation de sol de la parcelle située au 495, Promenade Riverside et portant le NID 20008553. Aux fins du plan municipal, la désignation d'occupation des sols est changée de « Institutionnelle » à « Développement intégré ».

Le but de ce rezonage vise à permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 8 étages comprenant des espaces commerciaux au rez-de-chaussée.

IL EST DONC RÉSOLU QUE

1. Le conseil demande par écrit au comité consultatif en matière d'urbanisme de lui donner son avis écrit sur les modifications proposées
2. La présentation publique de la modification proposée au Plan municipal ait lieu le 19 août 2024 à 18 h 30 dans la salle du conseil
3. La greffière, agissant au nom du conseil, voit à ce que l'avis public prescrit dans l'article 25 de la *Loi sur l'urbanisme* soit affiché sur le site web de la municipalité pour annoncer l'intention du conseil municipal, le jour et le lieu de la présentation publique, et
4. les oppositions au projet d'arrêté peuvent être présentées au conseil municipal dans les trente (30) jours de la date de la présentation publique en les soumettant à la greffière à l'Hôtel de Ville.

MOTION ADOPTÉE

9.2 Demande de rezonage - 1765, avenue St Peter

Proposé par D. Knowles, conseiller

Appuyé par M. Willett, maire adjoint

ATTENDU QUE la Ville de Bathurst propose de modifier l'arrêté 2006-01 intitulé « Arrêté portant adoption du Plan municipal de la City of Bathurst » en vue de permettre l'affectation et l'usage du terrain suivant comme suit :

Changer la désignation d'occupation du sol de la parcelle située au 1765, avenue St-Pierre et portant le NID 20803029. Aux fins du plan municipal, la désignation d'occupation des sols est changée de « Commerciale » à « Résidentielle ».

Le but de ce rezonage vise à permettre la construction d'une habitation unifamiliale.

IL EST DONC RÉSOLU QUE

1. Le conseil demande par écrit au comité consultatif en matière d'urbanisme de lui donner son avis écrit sur les modifications proposées
2. La présentation publique de la modification proposée au Plan municipal ait lieu le 19 août 2024 à 18 h 30 dans la salle du conseil
3. La greffière, agissant au nom du conseil, voit à ce que l'avis public prescrit dans l'article 25 de la *Loi sur l'urbanisme* soit affiché sur le site web de la municipalité pour annoncer l'intention du conseil municipal, le jour et le lieu de la présentation publique, et
4. Les oppositions au projet d'arrêté peuvent être présentés au conseil municipal dans les trente (30) jours de la date de la présentation publique en les soumettant à la greffière à l'Hôtel de Ville

MOTION ADOPTÉE

9.3 Points discutés à huis-clos

9.3.1 Servitude de service privé - NID 20524765 (promenade Orser)

Proposé par D. Branch, conseiller

Appuyé par S. Legacy, conseiller

QUE les membres du conseil approuvent une servitude de service privé en faveur de la compagnie 515047 NB ltd pour l'installation d'une ligne d'eau et d'égout sur la propriété située au 1085, promenade Orser, ayant le NID 20524765, comme discuté à huis clos le 15 juillet 2024 conformément à l'article 68 de la *Loi sur la gouvernance locale* et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer tous les documents connexes au nom de la ville.

MOTION ADOPTÉE

10. POINTS D'INFORMATION

10.1 Rapports de l'administration

Il n'y a pas de rapport de l'administration.

10.2 Rapports de comités

Il n'y a pas de rapport de comité.

10.3 Rapport de la mairesse

Il n'y a pas de rapport de la mairesse.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par R. Hondas, conseiller

Appuyé par J.-F. LeBlanc, conseiller

QUE la séance ordinaire publique soit levée à 19 h 19.

MOTION ADOPTÉE

Kim Chamberlain / MAIRESSE

Amy-Lynn Parker / GREFFIÈRE MUNICIPALE